



Insultes verbales au travail

Par **nikos**, le **21/11/2009** à **15:26**

Bonjour,

Je viens vous demander quelques conseils.

Mon épouse est en CDD dans une entreprise, elle dirige 16 personnes sur une ligne, récemment un employé d'un autre service en passant devant leur ligne passe sans dire bonjour mon épouse lui fait la remarque et, la la personne s'énerve en l'insultant violemment. tout cela devant les personnes sur la ligne, elle est rentrée du travail assez choquée par cette réaction.

Aujourd'hui elle a vu un responsable mais pour lui c'est mon épouse qui est en tort, il n'a pas voulu entendre les personnes présentent sur la ligne au moment des faits.

Elle doit voir une personne du syndicat lundi.

Que puis-je faire d'autre merci, une plainte pour les injures publiques est possible?

Merci

Par **gimli**, le **21/11/2009** à **15:38**

heu...

certes il faut se faire respecter

mais passer direct à de la procédure...

vous êtes tous les deux comme ça (procéduriers)?

elle a rediscuté de cet incident calmement avec la personne en question?

elle ne doit pas s'attendre de manière générale à ce que tout se passe au travail ou dans la vie comme au pays des Bisounours...

après c'est un incident isolé (nous n'allons donner raison à personne nous n'étions pas là pendant les faits) c'est surtout si ça vient à se répéter avec la même personne que ça relèvera d'autre chose (harcèlement moral par exemple)

votre femme a des bonnes relations avec ses collègues?

Par nikos, le 21/11/2009 à 15:44

Merci pour votre réponse

Ma femme travaille dans l'entreprise depuis 8 ans, elle entretient de très bonnes relations avec ses collègues.

Elle a rediscuté de l'incident avec la personne et un responsable, mais la personne prétend que ma femme l'a insulté en premier...et le responsable ne veut pas entendre les témoins et ne croit pas ma femme...

Je ne suis pas du tout procédurier mais la j'attends juste des excuses et qu'elle soit soutenue par la hiérarchie.

Par frog, le 21/11/2009 à 16:16

[citation]Elle a rediscuté de l'incident avec la personne et un responsable, mais la personne prétend que ma femme l'a insulté en premier...et le responsable ne veut pas entendre les témoins et ne croit pas ma femme...

[/citation]

Quand les deux parties n'ont pour moyen de preuve que la parole de l'un contre la parole de l'autre (et celle de leurs témoins respectifs), le doute profite à l'accusé.

La hiérarchie a donc raison de ne pas sanctionner avec d'aussi maigres preuves, au risque sinon de se retrouver aux prud'hommes.

Ca peut être frustrant si l'on est persuadé d'être dans son bon droit, mais il faut faire avec. De toute façon, un conflit de ce type ne se résout jamais durablement par la force de la loi ou le pouvoir de sanction de l'employeur.

Par nikos, le 21/11/2009 à 16:51

Merci pour vos réponses, mais la personne n'a aucun témoin qui étaye sa version par contre ma femme à 16 témoins avec elle...

Mais bon en y repensant et en prenant plus de recul c'est pas non plus une affaire d'état...ma femme verra avec le syndicat voilà tout.

Merci encore

Par **frog**, le **21/11/2009** à **17:05**

Si ses subordonnés ont vu la scène, et qu'ils sont d'avis que madame a eu raison, c'est l'essentiel : Au moins, son autorité et son jugement de la situation ne sont pas remis en cause.

En tant que supérieur hiérarchique, je pense que c'est ce qui compte le plus quand on doit commander des troupes à longueur de temps. Après, l'égo, et le fait d'avoir été insulté par un rustre qui s'est levé du pied gauche, c'est accessoire.

Par **nikos**, le **21/11/2009** à **17:10**

Je pense aussi :)
Merci encore pour votre réponse

Par **gimli**, le **21/11/2009** à **20:35**

Le syndicat s'il est sérieux ne vous mènera pas à une procédure ou autre.

Par contre voyons les événements prochains. Si ça se répète. (j'espère bien que non)